

L'ECHO des salariés de VINCI

« L'action ne doit pas être une réaction, mais une création » (Mai 1968)

1^{er} Trim. 2018

N° 16

La mobilisation, les grèves doivent s'amplifier



Macron, président des riches, poursuit sa politique destructrice au compte du grand patronat et du capital financier. Il s'agit de liquider la totalité des conquêtes du mouvement ouvrier, l'ensemble des acquis collectifs doivent disparaître : Code du travail, Conventions collectives, statuts collectifs des fonctionnaires et des salariés des entreprises publiques, Sécurité sociale, régimes de retraite par répartition... c'est un véritable massacre, une guerre sociale qui est engagée.

Il entend aussi détruire l'ensemble des services publics en les livrant aux prédateurs du CAC 40 : privatisation de la SNCF, d'Aéroports de Paris (ADP), **et comme hier pour les autoroutes, le groupe VINCI est en première ligne pour le rachat, comptant bien faire encore plus de juteux profits... sur le dos des salariés !**

Sur cette question, nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué commun du collectif des syndicats CGT VINCI avec le syndicat CGT ADP, qui se prononcent ensemble contre la privatisation de ce bien public (lire page 7).

Face à cette offensive, la lutte de classe reprend ses droits : l'heure est à la résistance et à la mobilisation, nous n'acceptons aucun recul social !

Dans le groupe VINCI, ces derniers mois, des grèves ont eu lieu dans certaines entreprises, comme chez VINCI Energies (lire page 6).

Et nationalement, les grèves et manifestations du 22 mars 2018 n'ont été qu'un début : le 3 avril, les cheminots, Air France, les éboueurs, les agents EDF, les étudiants... etc., ont appelé à la grève sur leurs revendications.

Le 19 avril, la CGT appelle à une journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestation.

Nous ne lâcherons rien !

50 ans après la grève générale de mai 1968, Macron ainsi que le patronat pourraient bien être confrontés dans les jours qui viennent à un gros conflit social !

Car qui sème le vent récolte la tempête !



Dans ce numéro

Editorial	1
Augmentations salariales 2018 : fromage OU dessert.....	2
Les uns pavoisent, les autres souffrent.....	2
De la perversion du capitalisme actuel.....	2
Sur l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes	3
A45 et GCO : pile et face.....	3
Immoptel (VINCI Energies) sanctionnée par la DIRECCTE !.....	4
Qatar : VINCI échappe à la justice.....	4
La Sécurité sociale est le bien des salariés.....	4
Mise en place de l'indemnité de transport dans l'entreprise EUROVIA Gironde.....	5
Films : De bon matin	5
Livres, BD : La science asservie	6
Ca bouge chez VINCI Energies !.....	6
« Stratagème gagnant pour nos dirigeants »	6
Contre la privatisation des Aéroports de Paris	7
Dumez Auvergne réinvente le Goulag !.....	7
Usurpations d'identité	8



Augmentations salariales 2018 : fromage OU dessert

Comme d'habitude nos chers directeurs régionaux ont manœuvré pour que les salariés de nos sociétés VINCI aient le minimum dans les sociétés.

Pour la CGT cela est déplorable, les syndicats sont toujours sur le qui-vive pour éviter et évaluer les problématiques dans les agences.

Mr Huillard nous a souvent dit qu'il faut **prendre le fromage et le dessert** : cela est bien ironique, au vu des résultats des NAO.

Nous dans nos entreprises nous n'avons eu que le fromage et pas de dessert.

Deux poids deux mesures : toujours plus de bénéfices et de résultats, tandis que les salariés de chez VINCI, eux, sont toujours dans la même galère. ■

Michael Rommel

Les uns pavoisent les autres souffrent

Pour Vinci il faut que la vitrine brille mais ne pas voir ce qui se passe dans l'arrière-cour. Mercredi 7 Février 2018 la Direction pavoisait :

- Un chiffre d'affaires en augmentation de 5,7 % ;
- Des profits en hausse de 15,2 % ;
- Des dividendes versés aux actionnaires qui seront en progression de 16,7 % et représentent la moitié des bénéfices (ils avaient déjà augmenté de 14 % en 2017).

Pendant ce temps :

- Les augmentations des ouvriers plafonnent entre 1 et 2 % ;
- Le haut encadrement reçoit de fortes primes pour « faire suer le burnous au salarié » et même parfois pousser au « burn out » ;
- Les inaptés sont mis dehors alors que le groupe touche des millions de l'AGEFIPH ;
- Les délégués CGT sont discriminés, harcelés jusqu'à leur démission ;
- Les salariés des sous-traitants traités comme des esclaves (Qatar)...

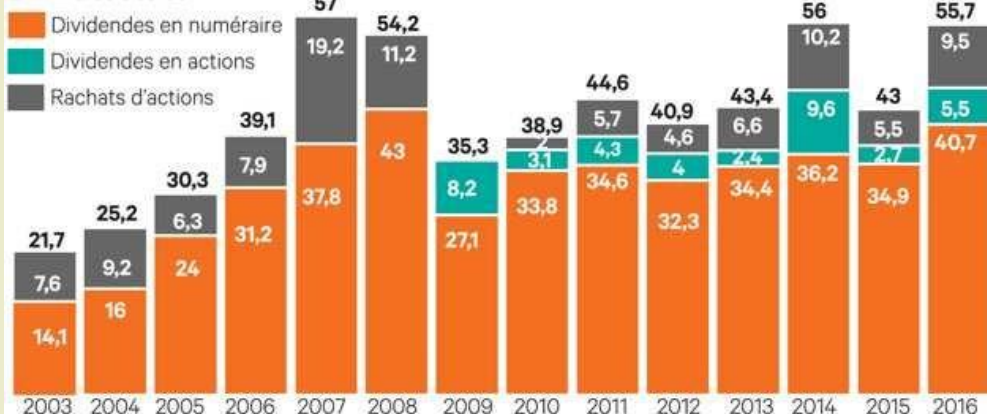
N'oubliez jamais : ces merveilleux dividendes sont le fruit de la sueur, des souffrances et parfois du sang des salariés du groupe ou de ses sous-traitants. ■

De la perversion du capitalisme actuel

En ces temps de NAO, il est une information, pourtant publique, que tout le monde feint d'ignorer. Cette information est pourtant symptomatique de la perversion du système capitaliste actuel.

Dividendes et rachats d'actions des entreprises du CAC 40

En milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : VERNIMMEN

Chaque année, des groupes comme VINCI sont obligés d'émettre des actions pour répondre à leurs engagements sur les PERCO, PEG et autres. Néanmoins, la valeur d'une action étant calculée en faisant le ratio entre la valeur boursière de l'entreprise et le nombre d'actions en circulation, plus il y a d'actions, moins la valeur faciale par action est élevée.

La demande des actionnaires étant une augmentation constante du dividende versé par action, il est facile de comprendre que l'émission incessante d'actions ne peut les satisfaire.

Afin de pallier cet inconvénient majeur pour les actionnaires, il existe un moyen, qui pour être immoral est néanmoins légal, ce moyen consistant à **racheter des actions pour les neutraliser** (plus simplement dit : pour les détruire).

Donc chaque année, les grands groupes comme VINCI mettent en œuvre cette possibilité destinée au seul bénéfice des actionnaires.

La dernière opération de ce genre pour le groupe VINCI date du 02 janvier 2018 et charge un prestataire de service d'investissement du rachat d'actions à concurrence de **200 millions d'euros** en vue de leur « neutralisation ».

Il reviendra à chacun d'entre nous de faire la comparaison entre les résultats 2017 et les effectifs de son entreprise, et ce montant de 200 millions.

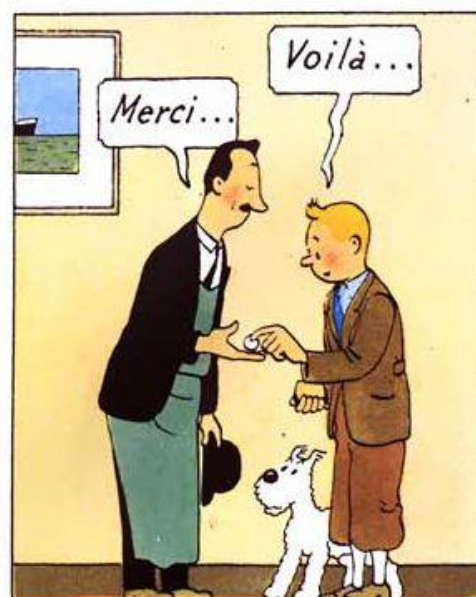
En ce qui me concerne, dans mon entreprise (Eurovia), nous sommes 170 salariés

et le résultat net 2017 est de 1 million d'euros. Ce qui revient à dire que le groupe VINCI a mis « à la poubelle » l'équivalent du travail de 200 entreprises comme la mienne, soit le travail de 34 000 salariés **AU SEUL BÉNÉFICE DES ACTIONNAIRES**.

Autrement dit, ce chiffre correspond à 2 000 euros par salarié du Groupe.

Et ils ont le culot de prétendre dans les NAO qu'il n'y aurait pas d'argent pour les augmentations de salaire.

TROUVONS-NOUS CELA NORMAL ET ALLONS-NOUS CONTINUER À LES LAISSER FAIRE !!! ■



Déclaration sur l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

Le Collectif national des syndicats CGT du Groupe VINCI tient à exprimer sa joie et à la partager avec tous ceux qui ont permis d'obtenir cette large victoire. Une victoire qui est d'abord celle d'un mouvement qui a su, d'année en année et à travers bien des épreuves, défendre un territoire, ses lieux de vie et ses habitants, maintenir son unité en agréant sans cesse des forces nouvelles, et développer les bases de son propre avenir. Une victoire qui montre tout ce qu'il faut de détermination, d'endurance, d'unité et de fraternité pour gagner les luttes longues et humainement coûteuses qui nous sont imposées aujourd'hui.

[...]

Cette victoire est une victoire contre VINCI et son monde, que nous connaissons bien, fait de faux semblants, d'accords secrets, d'appât du gain et de volonté de puissance. Elle ouvre la voie à une implication accrue des citoyens et citoyennes du Grand Ouest, concernant l'avenir et les choix de développement de leur Région, qui ne sauraient être laissés entre les mains des multinationales et de leurs relais politiques et administratifs. Contre la privatisation générale des services, des finances et des politiques publiques, la victoire de Notre-Dame-des-Landes pointe du doigt leur nécessaire réappropriation collective.

Pour nous, syndicalistes CGT de VINCI, cette victoire consolide notre volonté de défendre nos convictions et de travailler sur des projets dont nous puissions être fiers, pour leur utilité sociale et sociétale. Nous avons attiré l'attention sur le chantage à l'emploi qui accompagne systématiquement les grands projets d'infrastructure, ainsi que leurs conséquences sur les conditions de travail des salariés, en particulier dans le cadre des contrats en PPP.

La « modernisation » de Nantes-Atlantique doit maintenant retenir notre attention, car l'exploitation d'un aéroport par une société à but lucratif, c'est la domination du calcul économique sur toute autre considération : des économies sur le bien-être et la sécurité des salariés comme des usagers, la concurrence entre les plateformes et la croissance sans fin du trafic aérien, au détriment de la planète et des riverains.

Le combat continue, contre un capitalisme prédateur et dominateur, à la recherche d'un profit sans cesse augmenté, et dont notre Groupe se veut le modèle. De Strasbourg (GCO) à Saint-Etienne (A45) en passant par Marseille (carrière antique de la Corderie), nous dénonçons le peu de cas que font VINCI et ses commanditaires des terres agricoles, de notre environnement et de notre patrimoine historique ou naturel. L'investissement opportuniste de VINCI dans certaines technologies « vertes » ne

saurait plus masquer son attachement stratégique aux industries fossiles, qu'il s'agisse d'acheminer les hydrocarbures canadiens ou d'encourager les trafics routiers et aériens... pour mieux les taxer.

D'ailleurs VINCI entend bien se faire dédommager suite à l'abandon du projet d'aéroport. [...]

Alors que l'ensemble de nos services publics subissent la politique d'austérité budgétaire du gouvernement, celui-ci risque de verser de lourdes indemnités à VINCI !

La presse se faisant même l'écho du fait que dans les négociations entre VINCI et l'Etat, un autre paramètre entrerait en ligne de compte : la vente des actions détenues par l'Etat dans le capital d'ADP (50,6%). Car le groupe VINCI, qui en détient 8%, est très intéressé. Mais comme l'a déclaré le PDG Xavier Huillard, si VINCI monte dans le capital d'ADP, ce n'est pas pour y faire de la figuration mais pour en prendre le contrôle !

Ainsi, après les autoroutes, c'est un nouveau bien public qui risque d'être vendu à VINCI : encore de juteux profits en perspectives pour les gros actionnaires du groupe !



Ni répression ni expulsions

Il va falloir du temps pour que cette victoire et les perspectives qu'elle inaugure soient assimilées par tous. [...]

C'est pourquoi

nous réaffirmons notre opposition à toute intervention des forces de l'ordre ou tentative d'expulsion, qui ne feraient que nous ramener en arrière. Il est temps de mettre un terme à toutes les opérations d'intimidation et de stigmatisation des habitants de la zad, auxquels nous réaffirmons notre entière solidarité. A cet égard, nous jugeons très inquiétante, pour l'avenir de la démocratie, la diffusion d'allégations délirantes par certains éléments de la gendarmerie, auprès d'une presse peu scrupuleuse. Alors que certains regrettent ouvertement l'arrêt de l'opération César de 2012, il est important que le pouvoir politique affirme que les forces de l'ordre n'ont pas de revanche à prendre. Telle est notre conception de l'Etat de droit.

Nous demandons que l'avenir de la zad soit discuté pacifiquement sur la base du communiqué commun du mouvement anti-aéroport de ce jour [...]. ■

Montreuil, le 17 janvier 2018
(Extraits du communiqué de presse)

A45 et GCO : pile et face

Le 1^{er} février 2018, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI), qui doit préparer une prochaine Loi d'orientation des mobilités, a rendu son rapport.

Concernant le **projet d'autoroute A45 entre Lyon et Saint-Etienne**, dont la construction et la concession devaient être attribuées à VINCI, il rappelle les « réserves sérieuses » qui avaient déjà été émises sur sa pertinence par la Commission Mobilité 21, en 2013, et déplore qu'elles n'aient pas été entendues. En conséquence, il demande à l'Etat d'attendre, pour l'attribution de la concession, qu'une « solution consensuelle » soit trouvée, « qui passerait par la combinaison de multiples solutions alternatives ». En conséquence, le projet est classé « non-prioritaire », et ne devrait donc pas être financé par l'Etat. Ce qui reviendrait, de fait, à l'abandonner.

La coordination des opposants à l'A45 s'en est félicitée. Elle y voit le résultat de la forte mobilisation citoyenne de juillet 2017, et demande au gouvernement d'abroger purement et simplement la Déclaration d'utilité publique, qui date de 2008.

Inversement, pour le **Grand Contournement Ouest de Strasbourg** (voir L'ECHO N° 14 et 15), le gouvernement a **prolongé** pour 8 ans la Déclaration d'utilité publique, arrivée à échéance le 23 janvier. Cette prorogation doit débloquent les acquisitions foncières et permettre un démarrage des travaux cet été, comme le vise VINCI. L'association Alsace Nature a aussitôt attaqué en justice cette décision, le projet ayant profondément changé depuis 2008.

Le gouvernement a également annoncé à l'avance qu'il délivrerait au projet son **autorisation environnementale**, en dépit d'un **deuxième avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)**... et ce, la veille de la publication de ce rapport !

Cette autorisation est l'ultime feu vert qu'attend VINCI. Le Préfet du Grand-Est a annoncé une mise à l'enquête publique sur les mesures environnementales « au début du printemps ». Mais à quoi bon demander l'avis des citoyens impactés, quand les mesures qui leur seront présentées sont à revoir, et que la décision est déjà prise ?

Ce faisant, à Strasbourg comme à Bure ou ailleurs, le prétendu « Etat de droit » ne respecte même pas ses propres règles. Le collectif **GCO NON MERCI** dénonce un « passage en force » et réclame « a minima » un **moratoire**. Les opposants au projet multiplient les mobilisations sur place, et font face aux travaux préparatoires, à nouveau autorisés en forêt. ■

Imoptel (VINCI Energies, pôle Télécoms) sanctionnée par la DIRECCTE !



Celui qui accepte le mal sans
lutter contre lui coopère avec lui.
Martin Luther King

Suite à une multiplication des ruptures conventionnelles au sein de la société **IMOPTEL** (basée à Ivry, dans le Val-de-Marne) en 2015 : 18 en l'espace de quelques semaines. L'inspection du travail du Val-de-Marne, informée par le syndicat CGT, a mené son enquête et a pu constater par procès-verbal, dressé le 22 août 2017, des infractions aux articles L.1223-46, L.1233-26, L.1233-30 et L.1233-34 du Code du travail.

En fait, ces ruptures conventionnelles répétées auraient dû faire l'objet d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

La DIRECCTE a proposé une transaction pénale au titre de « personne morale », qui a été acceptée par la société IMOPTEL : celle-ci s'en est trouvée quitte en payant une amende de 27 000 €.

Le chef d'entreprise a cru bon en réunion de la DUP de lâcher, non sans un certain cynisme : « *Je ne regrette pas d'avoir fait cela, si j'avais dû faire un PSE, cela m'aurait coûté plus cher !* ». Toute honte bue ! ■

Qatar : VINCI échappe à la justice

Le 31 janvier 2018, le procureur du Parquet de Nanterre a classé sans suite la plainte déposée par Sherpa en 2015 contre VCGP et QDVC pour travail forcé, réduction en servitude et recel.

VINCI s'en est *publiquement* félicité, dans un communiqué de presse plutôt **factuel**, dans lequel il passe ces griefs sous silence, préférant affirmer à quel point « *le Groupe s'attache à faire progresser en permanence les conditions de travail et de vie de ses salariés* », et mettre en avant l'accord signé le 8 novembre dernier à Genève entre VINCI, l'IBB et QDVC (voir L'ECHO N° 15). Clients et investisseurs seront rassurés.

Mais le message *interne* envoyé le même jour par Xavier Huillard aux salariés du Groupe est, quant à lui, plus **polémique** : « *Vous vous souvenez que cette association [Sherpa] nous avait accusé [sic] de pratiques contraires au respect des droits humains [...]. A cette époque, nous avions qualifié ces allégations de mensongères et nous avons porté plainte en diffamation contre Sherpa. La justice vient de nous donner raison* ». En lisant ces phrases, ne croirait-on pas que le Parquet de Nanterre a blanchi VINCI et reconnu le caractère diffamatoire des accusations de Sherpa ?

Le procédé n'est pas très honnête, et c'est sans doute pourquoi il nous est réservé. Rappelons une nouvelle fois qu'en 2016, VINCI a été **débouté** de ses plaintes contre Sherpa (pour diffamation et atteinte à la présomption d'innocence), et qu'il n'est pas en droit de persister en écrivant ou en laissant entendre le contraire. Même si ce n'est qu'en interne.

Le Parquet de Nanterre a seulement classé sans suite l'enquête préliminaire qui avait été ouverte au moment de la plainte de Sherpa. On a pu lire ici ou là que c'est

parce qu'elle n'aurait pas réussi à établir les accusations formulées par Sherpa. Or l'ouverture de cette enquête **n'a jamais eu de suite**, malgré la pétition lancée par Sherpa dès 2015 pour qu'elle ait lieu de manière approfondie, en France et au Qatar, et puisse donner lieu à un renvoi devant la juridiction de jugement.

Faute d'enquête, le Parquet de Nanterre n'a donc « *donné raison* » à **personne** : VINCI n'a pas été blanchi, et les témoignages recueillis par Sherpa n'ont pas été examinés. L'abandon de la plainte est un acte **politique**, à mettre en rapport avec la négociation puis la signature de l'accord de Genève, et le retrait, au même moment, de la plainte de l'OIT contre le Qatar. Mais peut-on ainsi effacer une ardoise aussi noire, même pour des faits remontant à deux ou trois ans maintenant ?

« *Cette décision est sans surprise. Nous continuerons notre travail pour que la lumière soit faite sur les faits dénoncés. Nous entendons donc déposer plainte avec constitution de partie civile afin de saisir un juge d'instruction* » a déclaré Sandra Cossart, directrice de Sherpa, dans un communiqué. ■



La Sécurité sociale est le bien des salariés...

... voilà pourquoi le patronat veut la détruire !

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le patronat Français a décidé de lancer, avec l'aide de leur Président, l'assaut final contre la sécurité sociale.

Depuis plusieurs années, on voit se multiplier les argumentaires prétendant que les entreprises payent trop de « charges », ce qui serait la cause du manque de compétitivité, sans jamais évoquer le coût de l'actionnariat.

Cette campagne organisée par le MEDEF est essentiellement basée sur le gel des salaires, et la recherche d'autres moyens de rémunérations **afin de plus avoir à participer à leur devoir de contribution à la solidarité nationale.**

Malgré tout à la CGT nous ne sommes pas résignés à laisser le bien commun de tous les salariés français disparaître, pour l'intérêt de quelques nantis désireux de s'enrichir encore plus sur la santé des salariés.

La CGT souhaite alerter les salariés du Groupe VINCI sur les autres moyens de rémunération mis en place par la direction du Groupe, (Castor, Intéressement) qui sont exonérés de cotisations sociales, et qui ne participent pas à la solidarité nationale.

Le financement de la Sécurité Sociale est directement lié aux cotisations salariales, c'est pourquoi notre syndicat est tant attaché à l'augmentation des salaires. ■

THÉORIE DU RUISSÈLEMENT

ALORS, ÇA
RUISSÈLE ?



Mise en place de l'indemnité de transport dans l'entreprise EUROVIA Gironde

L'article 8.6 de la convention collective des ouvriers des travaux publics met en place une indemnité pour les frais de transport, elle est définie comme suit :

« L'indemnité de frais de transport a pour but d'indemniser forfaitairement les frais de transport engagés quotidiennement par l'ouvrier pour se rendre sur le chantier avant la journée de travail et pour en revenir à la fin de la journée de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé. ».

J'ai été embauché en 1987, par l'entreprise COCHERY BOURDIN CHAUSSE, entreprise qui, avec le temps et les diverses restructurations est devenue EUROVIA. Son secteur d'activité est l'industrie routière, une branche des travaux publics, donc la convention collective des ouvriers des travaux publics y est applicable et par extension l'article 8.6 sur les indemnités de frais de transport.

Néanmoins, quand je suis rentré dans l'entreprise, tous les salariés embauchaient au dépôt et étaient par la suite amenés sur le chantier en fourgon par le chef de chantier, donc aucun ouvrier n'engageait de frais à titre personnel pour se rendre sur les chantiers. La situation était la même chez nos concurrents, SGREG, COLAS et APPIA.

Petit à petit, cette tradition d'aller au dépôt s'est perdue pour maintes raisons, dont la principale était la perte de temps que cela représentait. Les salariés qui se rendaient directement sur les chantiers engageaient donc des frais et pouvaient prétendre au versement de l'indemnité de frais de transport. Nous avons demandé à ce que ces indemnités pour frais de transport soient versées à ces salariés. Il nous a été répondu, par la direction, qu'elle

n'avait pas à verser ces indemnités du fait que se rendre directement sur les chantiers pour les salariés concernés était un choix personnel, alors qu'elle continuait à mettre à disposition un moyen de transport pour eux.

Puis est arrivée une jurisprudence qui expliquait que les salariés qui étaient obligés de se rendre au dépôt pour embaucher devaient être payés en temps de travail effectif pendant le temps de trajet pour se rendre sur les chantiers. Nous avons donc demandé à la direction quelle était sa position sur le sujet : les salariés étaient-ils obligés de se rendre au dépôt pour se faire transporter, auquel cas, il leur était dû le temps de travail, où pouvaient-ils se rendre directement sur les chantiers, auquel cas il leur était dû l'indemnité de frais de transport ?

C'est ainsi que nous avons réussi à faire payer à la direction les indemnités de frais de transport conventionnelles, qu'elle n'avait jamais versées, alors qu'elle savait pertinemment qu'elle les devait, puisqu'elle les paye dans d'autres filiales du groupe EUROVIA. Ces indemnités peuvent représenter jusqu'à 300€ pour un salarié en zone 5 tout le mois.

Il y a, à mon avis, plusieurs conclusions à retenir de notre histoire :

- ⇒ Ce n'est pas parce que nous sommes dans des grands groupes qu'ils respectent les conventions collectives ;
- ⇒ Ce n'est pas parce que cela s'est toujours fait et que tout le monde le fait que c'est légal ;
- ⇒ Il faut savoir être humble, vigilant et se remettre en question sans arrêt. ■

Espérant que notre expérience pourra vous être utile si votre entreprise a les mêmes pratiques que la nôtre, et restant à votre disposition pour vous aider le cas échéant, salutations syndicales, pour le syndicat CGT EUROVIA GIRONDE, Philippe GABORIEAU.



Films

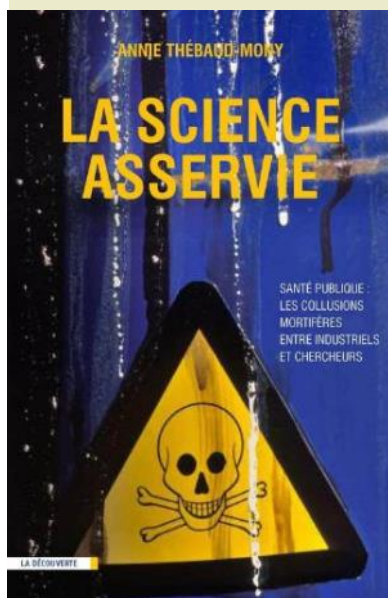


« Lundi matin, Paul Wertret se rend à son travail à la banque où il est chargé d'affaires. Il arrive, comme à son habitude, à huit heures précises, sort un revolver et abat deux de ses supérieurs. Puis il s'enferme dans son bureau. Dans l'attente des forces de l'ordre, cet homme, jusque-là sans histoire, revoit des pans de sa vie et les événements qui l'ont conduit à commettre son acte... »

Inspiré de faits réels : quand le management devient cette infecte machine à broyer les humains, pour en tirer soi-disant le meilleur – en fait, seulement le maximum, car le meilleur de l'humain n'est pas dans la compétition. Dans la compétition, l'humain développe ce qu'il a de pire, à commencer par la soumission à l'ordre régnant, aussi abusif soit-il. Après avoir tout donné, et que du jour au lendemain vous ne valez plus rien, l'entreprise s'avère une tragédie coupable. ■

Un film de Jean-Marc Moutout,
Les films du losange, 2011 – 1h31





« Dans les discours politiques, la science est aujourd'hui de plus en plus convoquée pour énoncer des vérités incontestables. Pourtant, suite à de nombreux scandales sanitaires, un climat de suspicion s'est installé, creusant un fossé entre les chercheurs et les citoyens. Chacun est alors confronté à ces questions essentielles s'agissant de la santé : qui croire ? Que nous cache-t-on ? A qui profite la science ? »

Ces questions sont au cœur de ce livre, qui analyse comment de nombreux chercheurs ont participé à un processus de confiscation de la science au service des intérêts privés de grands groupes industriels, souvent avec la complicité active de l'Etat. Ils ont ainsi contribué à instaurer l'hégémonie d'une « stratégie du doute » quant aux risques industriels (amiante, plomb, nucléaire, pesticides, etc.) et à leurs conséquences.

S'appuyant sur sa propre expérience professionnelle et sur celle d'Henri Pézerat, toxicologue connu pour son engagement scientifique et citoyen contre l'amiante, Annie Thébaud-Mony dénonce ici avec force le cynisme et l'impunité de ceux qui, délibérément, ont choisi la mort des autres pour leur plus grand profit. Ses révélations dressent un réquisitoire implacable, qui invite à résister à l'imposture scientifique et à mettre en synergie, en matière de santé publique, savoirs scientifiques et savoirs citoyens. »

Sous-titré « Santé publique : les collusions mortifères entre industriels et chercheurs », ce livre met l'accent sur la santé des travailleurs et les obstacles mis à la reconnaissance des maladies professionnelles. ■

Annie Thébaud-Mony,
La Découverte 2014, 310 p.

Ca bouge chez VINCI Energies !

Il n'y a pas que les restructurations qui font bouger les Entreprises de VINCI Energies : les salariés aussi.

Depuis plusieurs mois on a vu plusieurs actions dans les Sociétés de VINCI Energies.

Tout d'abord en fin d'année 2017, le 21 novembre 2017, les salariés de **Cegelec Nord Industrie** (59) sont venus dire à la Direction de VINCI Energies France à Montesson qu'ils étaient contre la cession du fonds de commerce de l'Entreprise Actemium Douvrin process à la Société SDEL Nord Industrie nouvellement dénommée Lille Process Solution.

En effet, ils veulent que leur soient garantis leurs acquis sociaux, leurs conventions collectives qu'il avaient ; mais aussi les perspectives économiques et sociales. La Direction a cédé sur les conventions collectives mais aujourd'hui la Direction est bloquée par une décision de l'Inspection du Travail qui ne valide pas la mutation des élus. (Donc à suivre...)

VINCI Energies qui parle à ses salariés de Projets Partagés avec les salariés a du oublier ses propres convictions, à moins que cela ne soit que de la propagande ...

Fin janvier 2018 cela a été au tour des salariés de l'Entreprise **GREEN** (76) de faire deux jours de grève sur des revendications salariales. Après que le

chef d'Entreprise ait provoqué les grévistes en leurs fonçant dessus avec sa voiture, la Direction Régionale a pris la main sur la négociation. Résultat : 4% d'augmentation de salaire et d'autres petits éléments sur lesquels les salariés ont été entendus.

Le 12 Février la gronde s'est fait entendre chez **Santerne Aquitaine** à Bruges (33). Les ouvriers ont manifesté leur mécontentement pour donner suite aux NAO. Résultat : Le Directeur Régional d'abord récalcitrant à reçu tous les salariés le 22 Mars et il a promis des petites avancées sur leur revendications, notamment sur la fin du salaire différé en raison du fast close, une augmentation du grand déplacement de 4€, la fin du *prorata temporis* sur le treizième mois pour les longue maladies...

Bref ça bouge chez Vinci-Energies avec la CGT !!! La lutte porte encore Bonheur. ■



« Stratagème gagnant pour nos dirigeants »

Chez **VINCI Construction**, mais de façon plus générale dans le BTP, nos dirigeants ont mis au point un stratagème (Combinaison habile, mis en œuvre pour obtenir un avantage) bien pensé et bien réfléchi, de manière à faire baisser leurs Masse Salariale.

Comment s'y prennent-ils ? C'est simple à comprendre, la grille salariale des ouvriers la plus valorisante dans les classifications de la CCN TP, est celle des NIV (Un peu plus de 2000€ annuel) supérieur à celle des ouvriers NIII ou des ETAM E. Il suffit donc pour nos dirigeants d'éviter par tous les moyens possibles de faire passer par cette case, les ouvriers. Soit en passant directement ceux-ci vers ETAM D ou C comme cela se fait illégalement dans beaucoup de boîtes, et que combat la CGT, d'ailleurs par exemple avec succès chez Freyssinet, soit en passant directe-

ment les NIII à la position ETAM E.

De cette façon (plutôt par cette arnaque) nombreux sont les NIII P2 « promus » vers ETAM C, D ou E, et pour lesquels logiquement leur déroulement de carrière aurait dû les faire passer systématiquement par la grille NIV, qui voient ainsi leur salaire annuel amputé de plus de 2 000 €.

Alors messieurs les NIII, lors de votre prochain entretien individuel, ne vous laissez pas bercer par le chant des sirènes du statut d'ETAM, qui de toute façon viendra pour ceux qui souhaitent évoluer dans leur carrière professionnelle, mais réclamez le niveau d'ouvrier NIV et le salaire qui s'y rattache, ce n'est pas le statut qui vous fait vivre chaque fin de mois, mais bel et bien votre salaire. ■

Jean-Georges PLONGEON
DSC Freyssinet France.



AÉROPORTS DE PARIS

Déclaration commune contre la privatisation des Aéroports de Paris



A quelques jours de l'ouverture des Asises du transport aérien, la privatisation totale des Aéroports de Paris fin 2018 a été annoncée par la presse, puis confirmée par le Gouvernement. Le groupe VINCI, qui possède déjà 8 % du capital d'ADP, est ouvertement pressenti comme acheteur.

Sous le prétexte de vouloir financer le Fonds innovation promis par le candidat Macron, ce projet s'inscrit dans la longue série des privatisations qui, trente ans durant, ont permis à quelques grands groupes privés comme VINCI de s'enrichir considérablement sur le dos des usagers et des contribuables. **C'est pourquoi, anticipant ces annonces, nos syndicats CGT d'ADP et de VINCI se sont rapprochés et ont entamé une réflexion commune, sur la base d'un refus partagé des privatisations de services publics.**

La privatisation d'ADP attire de nombreux postulants, le groupe étant de fait en situation de monopole et jouissant d'une excellente rentabilité. VINCI, quant à lui, rêve depuis longtemps de mettre la main sur les deux aéroports principaux du pays, ce qui le placerait en position dominante sur l'hexagone, et convoite les filiales d'ADP à l'étranger, qui viendraient renforcer son propre déploiement à l'international.

Mais ADP n'est pas une machine à cash : ses missions et ses actifs sont stratégiques pour l'Etat et la région (emplois, dessertes, foncier, sécurité, sûreté, etc.), et les meilleurs contrats de régulation entre l'Etat et un ADP privatisé pèseront peu face aux lobbies et aux appétits financiers. Les compagnies aériennes, à commencer par Air France, ont également toutes les raisons de s'inquiéter des évolutions tarifaires et des facilités accordées aux compagnies low cost, telles que VINCI les pratique déjà sur les aéroports dont il a la gestion.

Il est également à prévoir que, comme lors de ses précédentes acquisitions, VINCI procède rapidement au démantèlement d'ADP, à sa filialisation à outrance et à sa dilution dans VINCI Airports. Pour que le prédateur digère, il faut qu'il brise les résistances d'où qu'elles viennent – des sala-

riés comme des dirigeants. La machine est rôdée : suppressions de postes, transferts d'activités à la sous-traitance, intensification du travail via la généralisation de la polyvalence, mise en concurrence des plateformes, dumping social, dispersion des représentants du personnel et destruction des conquies sociaux seront une nouvelle fois au rendez-vous.

Ces méthodes d'exploitation se feront alors au détriment de la sécurité des usagers ; l'intensification du trafic, source de profits sans cesse accrus, se fera au détriment du bien-être et de la santé des riverains, aussi bien que de l'environnement (en l'absence de toute contrainte sur les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien).

Il en va de l'aérien comme de l'ensemble des réseaux de transport, avec le rail et la route : leur développement, quantitatif comme qualitatif, ne doit pas être livré aux intérêts court-termistes et strictement lucratifs de quelques-uns (comme on le constate pour les autoroutes). Nous avons aussi vu (et nous voyons encore) l'Etat imposer à ses services publics la prétendue rationalité des entreprises capitalistes, à la grande satisfaction de leurs futurs acquéreurs privés. C'est pourquoi, contre la privatisation d'ADP ou de la SNCF, nous revendiquons une véritable maîtrise publique des transports : elle seule peut mettre un terme à leur concurrence destructrice, et donner aux citoyens les moyens d'une politique de développement durable et harmonieux des territoires, de lutte contre le changement climatique et de progrès social. ■



Dumez Auvergne réinvente le Goulag !

Il y a trois ans Dumez Auvergne c'était 270 salariés aujourd'hui les effectifs ont diminué de moitié. Face à son échec à prendre des chantiers, la direction veut frapper ceux qui ont défendu ceux qui ont été licenciés et ceux qui restent.

Le goulag était un système d'isolement des opposants politiques inventé par Staline en URSS. Chez Dumez Auvergne, la direction fait la même chose. Elle a demandé le licenciement de tous les délégués CGT. L'inspection du travail puis le ministère ont refusé ces licenciements. Elle poursuit encore en saisissant le tribunal administratif.

Parmi eux deux chefs de chantier sont rapatriés dans un placard au bureau car il n'y aurait pas de travail pour eux. Pendant ce temps, curieusement, le délégué syndical CFDT s'est vu attribuer la voiture du chef de chantier CGT licencié, un téléphone, bref la dotation en matériel d'un chef de chantier. L'un des délégués CGT s'en étonne, réponse de la direction : il est mis à pied cinq jours. Il saisit le conseil de prud'hommes. Puis le lundi on l'oblige à souffler dans un éthylotest. Devant cette mesure vexatoire, il refuse puis pour ne donner aucun prétexte, il accepte mais la direction est absente. Pas tout à fait, elle a donné l'ordre de le renvoyer immédiatement avec un taxi.

L'autre chef de chantier n'étant plus élu, dès que sa protection est terminée au retour de vacances il est mis au chômage partiel sur le champ. Il proteste, il est licencié.

Quant à la déléguée syndicale CGT le travail lui est donné au compte-goutte. Puis la direction a une idée géniale : l'envoyer à Langeac tous les jours (plus de 2h de trajet par jour avec un chauffeur, bravo les économies) pour classer des archives ! C'est tellement le bazar que la sécurité n'est pas respectée, la déléguée fait valoir son droit de retrait. Ensuite on lui met un avertissement puis elle est encore convoquée à un deuxième entretien en vue d'une autre sanction disciplinaire.

Bien sûr nos trois camarades saisissent le conseil de prud'hommes, mais voilà ce qui se passe en France, pays dit des droits de l'homme dans le premier groupe européen du BTP.

Pourtant il faut que la direction sache que la CGT a la ferme intention de défendre ses militants qu'elle ne laissera pas faire que la liberté est plus forte que les petits arrangements d'une direction au rabais.

Les libertés syndicales ont été obtenues par la lutte, nous nous battons pour les faire respecter.

Il n'y a pas de défense des droits des salariés sans liberté syndicale. ■

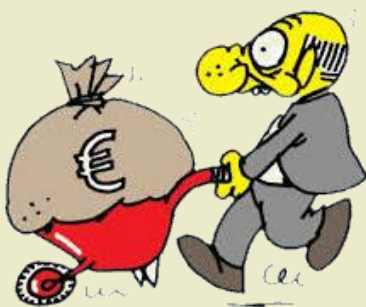
Usurpations d'identité



On apprend, dans *La lettre* mensuelle du Groupe de janvier 2018, que **VINCI Autoroutes** a déployé « un nouvel espace RH » à destination de ses salariés, baptisé... **Mona Lisa** ! Nous l'avions craint (L'ECHO N° 15), VINCI l'a fait.

Avis à vous, mesdames messieurs les « mégalos-égocentros vinciliens » dont les lubies nous coûtent si cher : vous avez pris Vinci, vous avez pris Léonard, pour faire croire au monde que vous étiez des génies — mais bas les pattes : faire de l'immortelle Mona Lisa une vulgaire application, c'est dépasser les bornes, et la camarade Joconde ne se laissera pas faire !

Car ce n'est pas de « fluidifier » l'information que nous avons besoin, mais de moyens pour travailler autrement et ne plus subir le diktat du *toujours plus* avec *toujours moins*. ■



Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et n'hésitez pas à engager le débat ou à user de votre droit de réponse : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

coopérant fédéral : Yves Gauby
06.45.44.88.43
losgobis@orange.fr

**4: Champagne Ardennes / Lorraine
Alsace / Bourgogne / Franche-Comté**

Christian BAIX (E)
06.77.75.89.54
Christian.baix@yahoo.fr
Lionel CLAUSSE (R)
06.86.54.01.68
lloel@yahoo.fr

6: Rhône Alpes / Auvergne

Alain DI PIRRO (R)
06.23.42.69.04
ce-eurovia07@wanadoo.fr
Denis MARCHAL (E)
06.76.94.35.45
denis.marchal5@libertysurf.fr
Amar AHMED HEZAM (R)
06.63.97.51.79
calteaulalexandra@yahoo.fr
Arnaud BOUCHEIX (VA)
06.99.21.06.87
cgl.aeroport.cfe@gmail.com

**7: Paca / Languedoc Roussillon
Corse**

Marie-Claire ANDRE (VF)
06.73.80.45.58
marie-claire.andre@faceo.com
QUETGLAS Jacques (CT)
06.20.97.07.37
Jacquesquetglas@outlook.fr
Christian MIMAU (T/A)
06.46.06.18.72
chmimo64@sfr.fr

3: Nord Pas de Calais / Picardie

Michaël ROMMEL (R)
06.15.18.01.35
miro.5972@live.fr
Gilles THOREL (E)
06.15.98.12.70
gilles.thorel@orange.fr

Légende : CT - Construction

E - Energies
R - Routes
VF - VINCI Facilities
A - Autoroutes
VA - VINCI Airports

1: Bretagne / Normandie

Frédéric MAU (R)
06.83.69.62.00
fredomau@hotmail.fr

10: Ile de France

Jean-Luc RIO (CT)
06.08.69.69.36
jeanlucrio@hotmail.com
Daniel ALLARD (VF)
06.89.70.65.52
Syndicat.energies@hotmmail.com

Ali TOLU (CT)
06.60.48.89.86
Ali.91@orange.fr

Alexandre FELS (E)
06.62.78.57.03
alexandre.fels@orange.fr

Francis LEMASSON (CT) Cadre
06.76.40.12.03
lemasson.francis@orange.fr

2: Pays de la Loire / Centre

Didier SIMON (R)
06.12.45.92.99
didier.simon49@wanadoo.fr

Dominique BRILLANT (A)
06.25.24.48.24
gisdo@orange.fr

**9: Poitou Charentes / Limousin
Vendée / Touraine**

Philippe LOIRAUD (R)
06.42.30.69.00
p.loiraud@voila.fr

Karim ELJIHAD (CT)
06.43.02.56.42
k.eljihad@gmail.com

8: Aquitaine / Midi Pyrénées

Philippe GABORIAU (R)
06.29.53.09.39
cgtconstaqui@wanadoo.fr

Denis BOUTINEAUD (E) Etam
06.19.17.80.45
denis.boutineaud@orange.fr

Représentant Syndical

Christian RENARD (E) Etam
06.89.15.47.56
christian.renard0519@orange.fr

11: Dom Tom

Raymond PAYET (CT)
06.92.85.79.03
cgtrbtp@wanadoo.fr

CGT : www.cgt.fr

UGICT-CGT : www.ugict.cgt.fr

FNSCBA : construction.cgt.fr

Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...

en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



L'ECHO des salariés
de VINCI

c/o FNSCBA-CGT
263 rue de Paris
Case 413
93514 Montreuil Cedex

journal.cgt.vinci@gmail.com